

**VILLE DE LORRIS**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022**

**Convocation du 16 juin 2022**

Adressée individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal, en application des articles L 2121.10 et L2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le 23 juin 2022, à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de LORRIS, à la Salle Blanche de Castille.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie MARTIN – Daniel TROUPILLON – Corinne GERVAIS - Gérald BAKAES - Karine PERRET – Robert LACOMBE – Karine RENARD - Michel COUTENCEAU - Jeanne GERVAIS - Maryvonne CHEVALLIER – Claude NOLLET - Claire-Hélène MESSEANT - Christiane TROUPILLON - Jean-Pierre MARTIN - Pascal OZANNE – Christian LEYS - Delphine HÉAU - Patrick GOMET – Joël VIRON.

Absents excusés : Philippe KUTZNER (donne pouvoir à Daniel TROUPILLON) - Céline MARTIN (donne pouvoir à Karine PERRET) - Fabrice TROMBIK (donne pouvoir à Robert LACOMBE) - Augustin COLLET

Secrétaire de séance : Gérald BAKAES

**1. Temps de parole au public**

Yolande REBOUX remercie Madame le Maire pour sa réponse lue dans le compte rendu du Conseil municipal du 12 mai, concernant la dératisation. Elle trouve cependant qu'une seule visite n'est pas assez.

Madame le Maire indique qu'elle a demandé au Responsable des Services Techniques de programmer d'autres interventions.

**2. Nomination d'un nouveau conseiller municipal :**

Madame le Maire indique que lors du Conseil Municipal du 31 mars 2022, Madame Yolande REBOUX a présenté sa lettre de démission. Le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour et M. Christian LEYS a été sollicité. Nous lui souhaitons la bienvenue.

La charte de l'élu lui a été remise sur table

**3. Réponses aux questions orales posées par les conseillers municipaux lors de la dernière séance**

- Madame le Maire rappelle que la carte du périmètre de la zone OPAH-RU a été envoyée en annexe du compte rendu du Conseil municipal du 12 mai et en annexe de la note synthétique de la présente séance.
- Madame le Maire informe que le coût du ramassage et du traitement des poubelles et déchets sauvages représentent environ 15 000 € par an.
- Madame le Maire informe que l'architecte pour la maîtrise d'œuvre du tennis couvert a lancé la consultation des entreprises, afin d'estimer le coût des travaux. Lorsque le chiffrage sera plus précis, le Conseil sera interrogé sur les suites à donner, sachant que la Mairie a eu connaissance qu'une autre commune du Loiret est en cours de construction d'un projet similaire mais à moindre coût.

- En ce qui concerne l'opération « cœur de village », un rendez-vous avec le maître d'œuvre et l'architecte est programmé première quinzaine de juillet. Madame le Maire rappelle que le projet est en phase de finalisation des esquisses pour les travaux de la Grande Rue. Concernant la Place du Martroi, les réflexions seront poursuivies avec les commerçants et les riverains. Elle indique qu'en dehors des commerçants, les avis sont plutôt favorables tout en conservant un nombre de place de stationnement suffisant. Elle rappelle qu'un terrain a été ciblé, à 5 - 6 minutes à pied du centre-ville, et qu'un aménagement permettrait la création d'une trentaine de places de parking pour les employés des boutiques.
- Concernant les travaux de l'Eglise, le projet est bouclé. Nous sommes dans l'attente de l'avis de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), avis qui est nécessaire pour l'octroi des subventions.
- Madame le Maire rappelle qu'elle avait rencontré l'un des trois Directeurs de la Poste (Service postal, service bancaire et service guichet). Des rendez-vous sont fixés avec les deux autres Directeurs. Un point sur la situation sera fait lors de la prochaine séance.

#### **4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

**L'Assemblée approuve le procès-verbal de la dernière séance, à l'unanimité.**

#### **5. Points à l'ordre du jour**

Madame le Maire demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour. Un mail a été envoyé par mail le 22 juin aux conseillers (M. LEYS indique qu'il ne l'a pas reçu). Il s'agit d'une convention à signer avec la Communauté de Communes concernant le balisage des chemins de randonnée, avant le 15 septembre. Le document est disponible sur table.

##### **1) Mise à jour des membres des Commissions**

Madame le Maire rappelle qu'il a été institué diverses commissions municipales lors du Conseil du 25 juin 2020, lesquelles sont chargées d'étudier les dossiers avant que ceux-ci ne soient soumis à l'approbation du conseil municipal. La liste des Commissions et groupes de travail est jointe en annexe à ce compte-rendu.

Madame le Maire demande à Christian LEYS à quelles commissions et groupes de travail, il souhaite participer.

*Arrivée de Corinne GERVAIS à 19h10*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'intégration de Christian LEYS dans les commissions et groupes de travail suivants :**

- **Finances**
- **Travaux**
- **Appel d'offres**

## **2) Validation de l'avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais avec la CAF**

Madame le Maire rappelle que comme inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre la branche Famille de la CAF et l'Etat, les conventions territoriales globales sont généralisées progressivement à l'ensemble du territoire Français.

*Madame le Maire précise que sont concernés sur le territoire de Lorris :*

- *Le Centre de Loisirs de la Communauté de Communes*
- *La garderie périscolaire de la commune*
- *La crèche municipale « Les Petites Canailles ».*

En parallèle, les financements bonifiés versés au titre des contrats enfance et jeunesse (CEJ) font l'objet d'une réforme prévue par la circulaire Cnaf du 16 janvier 2020. A l'expiration des CEJ existants, ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés. L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une CTG et soutenus financièrement par les collectivités signataires en sera bénéficiaire. L'avenant vise donc à formaliser cet engagement des cofinanceurs dans un objectif de maintien des services aux familles existants. Les financements sont désormais appelés « Bonus territoire ».

Pour bénéficier des bonus, une délibération doit être prise avant le 31 juillet 2022.

En tant que signataire, la Commune sera davantage associée lors du renouvellement de cette convention qui, au-delà des financements, est une démarche plus globale permettant le déploiement d'une politique territoriale et un programme d'actions adapté aux besoins des familles.

Les nouveaux financements « bonus territoire » seront versés au même rythme que la prestation de service.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les termes de cet avenant et autorise Madame le Maire à le signer.**

## **3) Augmentation des tarifs de la cantine scolaire**

*Arrivée de Karine PERRET à 19h15*

Corinne GERVAIS rappelle que le Conseil Municipal en séance du 31 mars 2022 a validé l'augmentation des tarifs proposés par l'entreprise SOGERES, prestataire dans la livraison des repas à la cantine et la crèche compte tenu de la flambée des prix des matières premières.

La Commission « Affaires Scolaires » a proposé l'augmentation des tarifs pratiqués aux parents de 0.10 € par repas afin de compenser cette dépense supplémentaire lors de la réunion du 07 juin 2022. La Commune de Noyers lors du Conseil Municipal du 16 juin a également validé l'augmentation proposée.

Pour mémoire la dernière augmentation des tarifs date de décembre 2020.

	Tarifs actuels	Tarifs proposés au 1 <sup>er</sup> septembre
<b>Repas maternelle</b>	3,50 €	3,60 €
<b>Repas élémentaire</b>	3,70 €	3,80 €
<b>Repas adulte</b>	5,20 €	5,30 €

*Delphine HÉAU indique qu'avec ses colistiers, ils ont effectué le calcul de l'augmentation à l'année :*

*0,10 x 230 élèves x 4 jours x 36 semaines = 3 312 €*

*Ils pensent que la Mairie pourrait prendre cette augmentation à sa charge et ne pas la répercuter sur les parents.*

*Corinne GERVAIS répond qu'il n'y a pas que l'augmentation du prestataire à prendre en compte. Pour l'année scolaire 2020-2021, les frais de personnel s'élevaient à 221 645,63 €, les frais de fonctionnement à 113 518,74€, les recettes liées à la facturation des parents à 111 792,74 € soit un reste à charge pour LORRIS et NOYERS de 223 371,63 €*

*Il s'agit déjà d'un énorme effort de la part des collectivités, qui ne peuvent supporter seules toutes les augmentations, dans ces divers domaines de compétence.*

*Les discussions se poursuivent, notamment quant à l'équité entre les élèves de NOYERS et ceux de LORRIS, et la mise en place d'un self-service prévu lors de l'éventuel agrandissement du restaurant scolaire.*

*Madame le Maire indique qu'un self-service ne réduirait pas les coûts car il y aura autant de personnels (surveillance des enfants dans la cour) et Gérald BAKAES répond qu'il ne s'agit que d'un projet et qu'à ce jour, on ne peut pas dire si les coûts seront moindres. Ce projet ne peut influencer sur les tarifs actuels et malgré un accueil favorable de la commission travaux (en date du 19 mai 2022), aucun accord n'a été formulé et le dossier n'a pas été présenté en Conseil Municipal.*

*Concernant un autre sujet, Pascal OZANNE demande s'il est possible de mettre en place une facturation de la garderie périscolaire au ¼ d'heure ou à la ½ heure et non au forfait. Cela permettrait de réduire les coûts pour les familles.*

*Madame le Maire répond que cela a déjà été le cas, il y a plusieurs années et que le pointage était un véritable casse-tête pour la responsable. Compte tenu du nombre d'enfants et des horaires d'arrivée (le matin) ou de départ (le soir) échelonnés, elle passait une partie de son temps à gérer le pointage. En tout état de cause, si cette solution devait être remise en place, toute ½ heure commencée serait facturée.*

*Corinne GERVAIS rappelle que les familles en difficulté peuvent faire appel au CCAS pour des aides ponctuelles ou un échelonnage des factures.*

*Madame le Maire soumet la question au vote.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'augmenter les tarifs des repas des services du restaurant scolaire et de la crèche de 0.10 €, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (5 votes contre : Pascal OZANNE, Delphine HÉAU, Christian LEYS, Patrick GOMET et Joël VIRON).**

**4) Validation de la convention OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) et du règlement intérieur d'attribution de subvention pour l'opération façade**

Daniel TROUPILLON rappelle que lors du dernier Conseil, l'Assemblée a validé le principe de mise en place d'une subvention de 2 000 € dans le cadre de l'opération façade intégrée à l'OPAH-RU. Il a été présenté en Commission Urbanisme le 15 juin 2022 un projet de règlement intérieur d'attribution de subvention, ayant reçu l'aval des Conseillers membres de cette Commission.

*Daniel TROUPILLON précise que l'objectif de cette convention est d'apporter une aide via une subvention dans le cadre de travaux de rénovation de façades dans un périmètre défini autour du centre-ville. Le montant maximale de la subvention est fixé à 2 000 € et sera abondé du même montant par la Communauté de*

*Communes. 15 subventions seraient versées sur une période de 5 ans. Les dossiers seront étudiés par la commission urbanisme.*

*Les élus de la commission ont débattu sur les différents points (nombre de dossiers à étudier, montant de la subvention en fonction du montant des travaux, durée d'engagement des bénéficiaires, la nature et la surface des travaux éligibles, les modalités de versement de l'aide) et ont trouvé un accord à l'unanimité des participants.*

*Les discussions se poursuivent, notamment quant aux montants des travaux éligibles (seuil et plafond). Il est proposé qu'en deçà de 1000 €, le montant de la subvention sera proratisé en fonction du montant des travaux. Ces quelques points seront précisés par la Commission Urbanisme prochainement. Madame le Maire rappelle que cette convention sera mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

Afin de valider la mise en place de cette subvention l'Assemblée est également appelée à donner son accord sur les termes de la convention OPAH-RU validée lors du Conseil Communautaire du mardi 14 juin et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les termes de la convention OPAH-RU et du règlement intérieur d'attribution de subvention pour la rénovation des façades dans le périmètre défini dans la convention et autorise Madame le Maire à les signer.**

#### **5) Validation de la convention de bénévolat pour l'organisation du Salon du Livre 2023**

Madame le Maire rappelle qu'une Lorriçoise, passionnée par l'univers des livres, a proposé l'organisation d'un salon du livre à Lorris et a sollicité la Mairie, compte tenu du coût et de la logistique de l'organisation d'une telle manifestation.

Plusieurs acteurs sont intervenus pour la préparation et la réussite de ce 1<sup>er</sup> salon : élus, agents (Bibliothèque, Mairie et Services techniques), Comité des Fêtes.

*Patrick GOMET demandait (en question écrite) s'il y avait eu une convention l'année dernière (pas à sa connaissance) et que c'était la même personne alors pourquoi maintenant ?*

Madame le Maire indique que cette 1<sup>ère</sup> édition a rencontré un franc succès et qu'il a été décidé de renouveler cette manifestation en 2023. Pour cela, la Commune propose de faire appel à cette bénévole pour la coordination des différentes entités organisatrices, et de la formaliser par une convention de bénévolat.

*Corinne GERVAIS informe que cette manifestation est gratuite aussi bien pour les visiteurs que pour les exposants. Elle ne rapporte aucun bénéfice. Il avait été demandé aux auteurs de faire un don de livre à la bibliothèque, ce qui enrichit l'offre. Elle ajoute que les écoles et le collège seront sollicités pour faire des animations.*

*Patrick GOMET demande si la convention « protège » la bénévole en cas d'accident dans les bâtiments communaux. Madame le Maire répond par l'affirmative via l'assurance de la Mairie et précise que la bénévole ne sera jamais seule dans un bâtiment municipal.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les termes de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.**

## **6) Validation d'une convention tripartite concernant le balisage des deux principaux chemins de randonnée sur la Commune de Lorris.**

*La demande a été envoyée mardi (après envoi de la convocation et de l'ordre du jour) par la Communauté de Communes avec une délibération à prendre avant début septembre. Considérant que nous n'aurons pas de Conseil Municipal avant fin septembre, nous sommes dans l'obligation d'ajouter ce point à l'ordre du jour du Conseil de jeudi en dernière minute.*

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes assure le financement du balisage des chemins de randonnées.

Elle indique que lorsque l'Office de Tourisme de Lorris (association) a été dissoute lors de la reprise de la compétence Tourisme par la Communauté de Communes. Les fonds de trésorerie ont été transférés (soit environ 30 000 €) avec la mention qu'ils devaient être affectés à l'entretien et au balisage des chemins de randonnée.

Il est demandé aux communes d'assurer la pose du matériel de signalétique, mobilier directionnel, jalons et poteau, en collaboration avec le club de randonnée « Lorris Rando Loisirs ».

Sont concernés sur la Commune de Lorris les chemins de randonnée :

- E13 "Des contrebandiers"
- E14 "Courpalet".

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les termes de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.**

## **6. Questions diverses**

### **1) Un point sur les dossiers en cours :**

- Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux pour la mise en place de la Fibre

Madame le Maire explique que plusieurs tronçons sont concernés sur la commune :

- Gué l'Evêque ; Le Bignon ; Les Grandes Maisons ; Les Fontnelles ; La Gerberonnière ; Le Pont Barré ; Les Barres ; Le Chemin de Fouilleux.

Ils représentent environ 7 kilomètres linéaires de réseaux à enfouir pour un montant total de 39 308 €, qui peuvent être financés sur une période de 5 ans à partir de 2023 soit coût d'environ 8 000 € par an.

Elle explique que lorsque la société « Orange », il y a plusieurs années et au niveau national, a enfoui ses lignes, elle ne les a pas installées partout dans des fourreaux. Certains câbles sont directement en pleine terre, ce qui n'est plus du tout exploitable. C'est le Conseil Départemental, qui a « fléché » les tronçons et qui fera réaliser les travaux en tant que maître d'ouvrage pour l'ensemble du département du Loiret.

Sans ces travaux, les hameaux et autres zones « extérieures » au centre-ville ne pourront pas bénéficier de la fibre dans des conditions optimales. La carte représentant les tronçons est jointe en annexe à ce compte rendu.

Pascal OZANNE demande si l'Etat peut se retourner contre la société Orange pour vice de forme dans la réalisation de ces travaux. Madame le Maire répond que cela semble très compliqué et peu probable.

Delphine HÉAU demande si les autres lignes aériennes seront également enfouies. Madame le Maire répond que certaines lignes pourront être enfouies au fur et à mesure des travaux en ville et dans la mesure du possible.

Nicolas COUVRAND explique que les travaux d'enfouissement sont pris en charge à 80 % par le Département et que les 39 000 € représentent 20 % à la charge la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à l'unanimité.

Joël VIRON indique qu'il a été contacté par Orange pour la mise en place de la fibre, mais qu'il ne peut pas encore être desservi car il n'a pas encore été doté d'un numéro. Il demande où en est le dossier de numérotation des habitations ? Madame le Maire indique que c'est toujours en cours, même si une grande majorité de l'adressage a été réalisée. Elle remercie de nouveau les élus qui ont participé à ce travail. Elle précise que la numérotation ne convient pas aux opérateurs et à LOIRETFIBRE et que Marie-Laure DEVISME, qui travaille sur ce dossier, a été contactée par ces derniers afin d'affiner l'adressage même en centre-ville. Madame le Maire rappelle que c'est un travail long et fastidieux.

➤ Avancement de la démarche avec l'EPFLI pour l'achat du bâtiment à côté du Musée horloger

Daniel TROUPILLON rappelle que le propriétaire du bâtiment a proposé de le vendre à la Mairie, pour un montant de 85 000 € pour les 50-60 m<sup>2</sup> habitables. Le dossier a déjà été étudié en commission urbanisme, qui a refusé à l'unanimité cette proposition jugée inacceptable par les membres car beaucoup trop élevée.

Il précise que le propriétaire est toujours vendeur et que le risque qu'un autre acheteur se porte acquéreur, obligerait le Musée horloger à se reloger. Il explique que la Mairie s'est adressée à l'EPFLI (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental), organisme d'état, qui pourrait être porteur du projet. Il se porterait acquéreur, négocierait la vente avec le propriétaire et négocierait avec les établissements bancaires.

Il indique que Nicolas COUVRAND a complété un dossier de demande auprès de l'EPFLI au nom de la commune. Il précise d'une part que cela n'engage pas la commune et d'autre part que la participation de l'EPFLI n'a aucun coût pour la Mairie.

Madame le Maire ajoute que si l'opération se réalise, le remboursement du montant de l'achat peut être réalisé sur 10 ans.

➤ Vente de l'ancien SDIS et situation de l'ancien AGMAL

Madame le Maire informe avoir signée cette semaine l'acte de vente de l'ancien centre de secours (Place du Mail) au Notaire BOURGES, afin que ce dernier déménage son office notarial, pour un montant de 150 300 €.

Concernant les locaux de l'AGMAL, elle indique que l'acheteur potentiel, qui a signé une promesse d'achat, ne se manifeste plus. Pour mémoire, un bail avait été conclu avec un locataire pour une durée de 12 mois. A l'échéance de ce bail, un ami de ce locataire s'était engagé à l'acheter.

Il y a quelques temps, l'acheteur potentiel aurait fait part d'une fuite dans la toiture. Une négociation pourrait être ouverte si l'acheteur reprend contact.

A ce jour, la Mairie et le Notaire n'ont pas de nouvelles quant à ses intentions. Madame le Maire a demandé au Notaire de le solliciter officiellement, afin qu'il se positionne.

## 7. Questions des conseillers municipaux

Lors du précédent conseil, Madame le Maire avait demandé aux élus de faire parvenir leurs questions par mail en amont afin de pouvoir préparer les réponses. Elle les remercie d'avoir répondu à sa demande :

- Patrick GOMET demande ce qu'il en est de la réforme sur l'affichage entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet des procès-verbaux et des comptes-rendus de conseil municipal Réforme qui s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants mais qui doit être voté en délibération pour celle sous 3 500 habitants. Que mettons nous en place ?

Madame le Maire rappelle que l'information a été évoquée lors du précédent Conseil : il n'y a pas lieu de délibérer car la commune va poursuivre la dématérialisation du compte-rendu (site Internet et envoi aux Conseillers municipaux) et va maintenir un affichage papier.

- Patrick GOMET : suite à la réunion sur la fibre avec l'acteur principal LYSSEO ouvert à tous et qui avait remporté un franc succès, il avait été précisé qu'il n'y avait pas d'exclusivité de la société SFR sur les installations mais un moindre temps d'adaptation des opérateurs, or les autres opérateurs lui semblent encore bien en retrait, les abonnés passent en nombre chez cet opérateur SFR. Il demande si la municipalité avait connaissance de cette exclusivité ou s'agissait-il d'une communication erronée de leur part ?

Madame le Maire indique qu'il n'existe pas d'exclusivité pour SFR. Les autres opérateurs proposent également la fibre. Contrairement à ses concurrents, l'entreprise SFR a lancé une énorme campagne de communication.

Concernant le côté technique pour le raccordement des opérateurs, Madame le Maire va se renseigner auprès du Conseil Départemental.

- Pascal OZANNE, qui a assisté à l'Assemblée Générale de la MAS, fait part de leurs doléances :
  - o Les trottoirs du faubourg d'Orléans sont en très mauvais état, notamment pour la circulation en fauteuil roulant. Est-il possible de refaire les trottoirs ?  
Madame le Maire répond que le coût de réfection des trottoirs serait très élevé compte tenu de la longueur de la voie. Elle va interroger les services techniques et la Commission Travaux
  - o Le passage piétons à proximité de la MAS est dangereux notamment à cause de la vitesse de circulation sur cette voie. Est-il envisageable de créer un passage surélevé ?  
Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une voie départementale. Il est peu probable que le Conseil Départemental effectue des travaux de ce type.  
Gérald BAKAES indique que des contrôles de vitesse sont régulièrement réalisés sur cet axe.

- Joël VIRON a constaté que les délais de traitement pour l'établissement des cartes nationales d'identité étaient extrêmement longs. Il s'étonne de ces délais.

Madame le Maire confirme que les délais sont longs, aussi bien pour l'obtention du rendez-vous que pour la délivrance de la carte. Elle indique qu'il n'existe qu'un seul centre en France qui fabrique les cartes d'identité biométriques (Bourges).

- Joël VIRON demande si la Mairie a fait appel à des entreprises ou entrepreneurs pour « combler les dents creuses » ou identifier les terrains disponibles. Il indique qu'un de ses voisins a été démarché par « Valor promotion ».

Madame le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'une démarche de la Mairie, mais qu'elle a déjà rencontré cette société, qui prospecte des propriétaires privés sur Lorris.



- Christian LEYS, en tant que nouveau conseiller, demande quels sont les projets pour la « maison Riglet ». Madame le Maire indique qu'une réflexion est menée avec plusieurs hypothèses : installation de l'OTSI sur une partie du bâtiment et éventuellement de la bibliothèque avec un coin jardin. Un groupe de travail pourra continuer de réfléchir sur les opportunités de ce bâtiment situé en centre-ville.

Christian LEYS s'étonne qu'il n'y ait pas de ligne inscrite au budget pour les travaux. Madame le Maire répond que l'acquisition est très récente (cette année) et qu'il s'agissait d'une opportunité qui entrerait dans le cadre de l'opération cœur de village. La réhabilitation s'effectuera en fonction des projets. En cas d'intégration de l'OTSI, la Communauté de Communes pourrait participer à une partie des travaux.

#### **8. Date du prochain Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal se tiendra à 19h00 à la Salle Blanche de Castille :

- le jeudi 22 - 29 septembre ou 06 octobre
- et jeudi 24 novembre ou 1<sup>er</sup> décembre

Madame le Maire souhaite de bonnes vacances à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Gérald BAKAES

Adjoint au Maire  
Secrétaire de séance

Le Maire

Valérie MARTIN

